

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement RM-VAR-205 relatif au stationnement hivernal

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 5 novembre 2018.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Toute personne peut le consulter aux heures de bureau du soussigné à l'hôtel de ville, au 175, rue Sainte-Anne, Varennes.

Donné à Varennes, ce 6 novembre 2018.

Le directeur des Services juridiques et greffier,
Me Marc Giard, OMA